

**Le Point**

“ 2<sup>ème</sup> Conférence Annuelle  
1/2 journée, 3 Autorités  
13 retours d'expérience ”

# Distribution des médic@ments

*La filière pharmaceutique à l'épreuve des dernières avancées réglementaires, logistiques et du marketing digital*



**Une conférence Le Point  
Jeudi 26 juin 2014 de 14h à 18h30  
The Westin Paris-Vendôme, Paris**

*En partenariat avec :*

**C/M/S/ Bureau Francis Lefebvre**

## Pourquoi participer ?

Madame, Monsieur,

**Les Business Modèles des circuits de distribution des médicaments sont plus que jamais remis en cause :**

- **200 ruptures de stocks ont été répertoriées** au 30/10/13\*, soit 5 fois plus qu'en 2008 alors même que le décret du 28/09/12 encadrant les **importations parallèles** devait y pallier
- En décembre 2013, l'Autorité de la concurrence a relancé le débat sur la **vente en grandes surfaces** des médicaments
- Au printemps 2014, l'**IGAS** produira un état des lieux sur la vente en gros qui amènera le Ministère à prendre des décisions
- 1 an après l'autorisation de la **vente en ligne des OTC<sup>4</sup>**, le débat demeure quant à l'ouverture vers les médicaments à Prescription Médicale Obligatoire (PMO)

Suite au succès de l'édition 2013, Le Point vous convie à sa **2<sup>e</sup> Conférence annuelle sur la « Distribution des médic@ments »**. Une demi-journée dédiée aux défis à relever pour mettre en **conformité** votre **chaîne logistique** et répondre à toutes vos questions :

- Quels sont les risques de faire coexister 2 systèmes de production et conditionnement avec l'expérimentation de la **vente à l'unité** issue de la LFSS<sup>1</sup> 2014 ?
- Quid de la disparité des approches dans les pays européens alors que la **vente en ligne n'a pas de frontières** ?
- Quels sont les derniers moyens de **sécurisation** de la vente sur le net ? Quels sont les **nouveaux relais de croissance ouverts par le digital** ?
- Comment faire face aux surcoûts de la **sérialisation** et des nouvelles méthodes de **traçabilité** pour lutter contre la contrefaçon ?

Nous réjouissons de vous accueillir lors de cette conférence d'actualité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Anne Jeanblanc,**  
Journaliste, **Le Point**

Les débats seront animés par **Anne Jeanblanc**, journaliste, **Le Point**

### **14h00 De la vente en grandes surfaces au DTP<sup>1</sup>, quels sont les nouveaux modèles de distribution des médicaments ?**

#### **La fin du monopole des pharmacies, une réalité à quel terme ?**

- Revue des réglementations en Europe : zoom sur ce qui est autorisé ou non et les perspectives d'évolution
- Les impacts du projet de l'Autorité de la Concurrence sur l'autorisation de la vente de médicaments sans ordonnance dans les grandes surfaces. Quel regard porter sur l'automédication responsable ?
- Les résultats de l'étude de L'IGAS, missionnée par Marisol Touraine en décembre 2013, sur la vente en gros des médicaments
- La nouvelle place des grossistes répartiteurs : le devenir du modèle anglo-saxon DTP<sup>1</sup>
- L'avenir des nouveaux modèles économiques centrés sur le conseil et la prévention

**Eric Cuziat**, Rapporteur général adjoint, **AUTORITE DE LA CONCURRENCE**

**Clotilde Clément**, Directeur des Affaires Pharmaceutiques, Pharmacien responsable, **SANDOZ**

**Alain Gauvin**, Directeur du comité juridique, **FCD - Fédération des entreprises du commerce et de la distribution** - Directeur juridique, **CARREFOUR FRANCE**

**Bernard Geneste**, Avocat associé, **CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE**

### **15h15 Importations parallèles, lutte contre les ruptures de stocks, vente à l'unité testée dans le cadre de la LFSS<sup>2</sup> 2014 : les nouveaux défis de la Supply Chain du médicament**

- Revue du positionnement et de la stratégie européenne
- La mise en place de processus accélérés de délivrance d'Autorisations d'Importations Parallèles (AIP) : où en est la France ?
- La réalité de la mise en œuvre du Décret n°2012-1096 relatif à l'approvisionnement en médicaments et les apports du guide des bonnes pratiques du 7 mars 2013
- Expérimentation de la vente à l'unité des médicaments : les risques de faire coexister 2 systèmes de production et conditionnement. Quid du retour sur investissement ?

**Pr. Philippe Juvin**, Député Européen, **PARLEMENT EUROPEEN** - Chef du service des urgences, **HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU**

**Christophe Ettviller**, Directeur Logistique, **PIERRE FABRE** - Président du groupe distribution, **LEEM**

**Laurent Borel-Giraud**, Directeur Supply Chain, **TEVA LABORATOIRES**

## 16h00 Pause-Café

### 16h30 Quel bilan de la vente en ligne des médicaments 1 an après l'ouverture du marché en juillet 2013 ? Quelles sont les nouvelles perspectives ouvertes par le marketing digital pour les laboratoires ?

#### Les nouveaux leviers du multicanal pour refondre les rapports entre laboratoires, pharmaciens, professionnels de santé, distributeurs et patients

- Après la ratification de l'ordonnance du 19 décembre 2012 en janvier 2014, La vente en ligne des médicaments sur ordonnance est-elle envisageable ?
- Des approches européennes disparates malgré la Directive 2011/62/UE, est-ce réaliste ?
- Etat des lieux des demandes d'agrément auprès des ARS<sup>3</sup> et dernières évolutions de la procédure en termes d'hébergement
- Faut-il mettre en place une certification des sites internet ? Quelles solutions face au développement de sites illégaux ? Comment protéger le nom de domaine ?
- Les opportunités de la communication digitale pour les laboratoires : applications mobiles, tablettes, sites d'informations santé, ...

**Laurent Castra**, Directeur Santé Publique, **ARS ILE-DE-FRANCE**

**Cédric O'Neil**, Co-fondateur, **1001 PHARMACIES**

**Lucien Bennatan**, Président, **GROUPE PHR**

**Samantha Beneyto**, Directeur E-Stratégie, **EXPANSCIENCE**

### 17h40 De la sérialisation aux méthodes de traçabilité, quelles nouvelles parades en 2014 face aux risques de contrefaçon des médicaments ?

#### Des solutions innovantes aux contraintes techniques, comment mettre les lignes de conditionnement en conformité et lutter contre la falsification

- Zoom sur les dernières actualités réglementaires : la fin du vignetage au profit du datamatrix au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et l'application du numéro unique par médicament prescrit d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Comment absorber le coût de la mise en place de codes uniques ?
- Coopération entre acteurs, détection sur internet, analyse de bases de données, sensibilisation sur les dangers... : Les clés pour lutter contre la contrefaçon en France et dans le monde
- Les dernières applications et technologies pour gérer les numéros et tracer les médicaments en application de la Directive

**Nicolas Duvinage**, Adjoint au commandant, **OCLAESP – Office Central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la Santé Publique**

**Dr Caroline Atlani**, Directeur Coordination Anti-Contrefaçon Monde, **SANOFI**

## 18h30 Clôture de la conférence

**Découvrez toutes les Conférences Le Point sur :**

<http://www.lepoint.fr/html/lepoint/conferences.php>

1. DTP : Direct to Pharmacy

2. LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale

3. ARS : Agence Régionale de Santé

4. OTC : «Over The Counter»



Philippe Juvin



Eric Cuziat



Laurent Castra



Dr Caroline Atlani



Samantha Beneyto



Clotilde Clément



Christophe Ettviller



Bernard Geneste



Alain Guvin

## Le panel des orateurs

- *Dr Caroline Atlani*, Directeur Coordination Anti-Contrefaçon Monde, **SANOFI**
- *Samantha Beneyto*, Directeur E-Stratégie, **EXPANSCIENCE**
- *Lucien Bennatan*, Président, **Groupe PHR**
- *Laurent Borel-Giraud*, Directeur Supply Chain, **TEVA LABORATOIRES**
- *Laurent Castra*, Directeur Santé Publique, **ARS ILE DE FRANCE**
- *Clotilde Clément*, Directeur des Affaires Pharmaceutiques, Pharmacien responsable, **SANDOZ**
- *Eric Cuziat*, Rapporteur général adjoint, **AUTORITE DE LA CONCURRENCE**
- *Nicolas Duvinage*, Adjoint au commandant, **OCLAESP – Office Central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la Santé Publique**
- *Christophe Ettviller*, Directeur Logistique, **PIERRE FABRE** – Président du groupe distribution, **LEEM**
- *Alain Gauvin*, Directeur du comité juridique, **FCD - Fédération des entreprises du commerce et de la distribution** - Directeur juridique, **CARREFOUR FRANCE**
- *Bernard Geneste*, Avocat associé, **CMS Bureau Francis Lefebvre**
- *Pr. Philippe Juvin*, Député Européen, **PARLEMENT EUROPEEN** - Chef du service des urgences, **HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU**
- *Cédric O'Neil*, Co-fondateur, **1001 PHARMACIES**

# Bulletin d'inscription

LME1406

**Jeudi 26 juin 2014**

**Conférence Le Point "Distribution des médic@ments"**

**The Westin Paris-Vendôme**

**3 rue de Castiglione 75001 Paris**



Scan pour inscription

## A. Informations sur le participant

Mademoiselle  Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tel : ..... Fax : .....

E-mail : .....

## B. Informations sur la société

Société : .....

N° TVA intracommunautaire (impératif) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Pays : ..... Tel : ..... Fax : .....

Adresse de facturation si différente : .....

## C. Règlement

**Par chèque** à l'ordre de Development Institute International en portant la mention **LME1406** au dos du chèque

**Par virement** à notre banque : BNP, compte N°30004 00760 00010009271/92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LME1406** et le nom du participant

**Par virement international SWIFT** à notre banque : BNP AFRPPPC, IBAN : FR7630004 00760 000 10009271 /92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LME1406** et le nom du participant

## D. Confirmation

Je m'inscris et accepte les Conditions Générales de Vente

**Tarif spécial : 340€ HT (408€ TTC)** pour tout règlement **avant le 09/05/2014**, soit 150 € HT de réduction

**Tarif spécial : 390€ HT (468€ TTC)** pour tout règlement **avant le 13/06/2014**, soit 100 € HT de réduction

**Plein tarif : 490€ HT (588€ TTC)** pour tout règlement **après le 13/06/2014**

**Tarif de groupe** : contactez-nous au +33(0)1 43 12 85 55

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement à l'ordre de Dii

- Par courrier à l'attention de LE POINT - Dii agency
- 164 bd Haussmann • 75008 Paris • Par tel au +33 (0)1 43 12 85 55
- Par mail à [lepoint@development-institute.com](mailto:lepoint@development-institute.com) • Par fax +33(0)1 40 06 95 26

Conditions Générales de Vente : Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés en intégralité avant l'évènement. Ils comprennent l'accès au séminaire, aux pauses-café et au cocktail. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent. Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 200 € HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider votre participation et votre inscription à notre évènement. Le destinataire des données est : Development institute international.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Clients à l'adresse suivante : [service-clients@development-institute.com](mailto:service-clients@development-institute.com)  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant